



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pies

Question écrite n° 58953

Texte de la question

M Charles Ehrmann attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la menace que constituent les pies pour l'équilibre de la faune dans les Alpes-Maritimes. L'association serinophile de ce département lui ayant rapporté que les pies, oiseaux carnivores, devorent les oeufs ainsi que les bébés volatiles, dans les nichoirs déposés périodiquement dans les parcs forestiers de l'endroit par l'association, il lui demande si elle envisage de prendre des mesures visant à lutter contre la prolifération des pies, oiseaux au surplus non protégés.

Texte de la réponse

Reponse. - Il appartient au préfet, au vu des problèmes rencontrés dans le département et des demandes exprimées, de prendre les mesures nécessaires dans le respect des dispositions du code rural. La pie bavarde est en effet une espèce susceptible d'être classée nuisible dans le département.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58953

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2636